

SEANCE du 1^{er} juillet 2026**COMMUNE DE SAINT-AGNANT****REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GIRAUD, Maire.

PRESENTS : Bernard GIRAUD, Stéphanie LE HASIF, Loïc NAULET, Maryse HERY, Laurent BRIEUC, Dana BRAUN, Benjamin LACOMBE, Christine DE ROUCK, Gilles CARDONA, Manuela MOUSSET, Aurélie PERIER, Mélanie CHAUVET, Laurent CARLES, Lisa DEY, Maël BERTRAND, Nicolas RIZZUTO, Annie GOBRON, Patrick CORNUAULT, Muriel THEBAUD, Carine MAROUF, Anne BRACHET

ABSENTS représentés : Nicolas REYNEAU donne pouvoir à Benjamin LACOMBE, Rodolphe SUANT donne pouvoir à Gilles CARDONA

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine DE ROUCK

MEMBRES EN EXERCICE : 23

ABSENTS REPRESENTES : 2 **PRESENTS :** 21 **VOTANTS :** 23

CONVOCATION : 24/06/2026

AFFICHAGE CONVOCATION : 25/06/2026

Objet : Désignation des membres de la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)

Vu l'article 1650 A du Code Général des Impôts disposant que dans chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale, il est institué une Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Vu les articles 1504 et 1505 du Code Général des Impôts définissant les compétences de la Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Vu le décret n°2009-303 du 18 mars 2009 relatif aux modalités de fonctionnement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Vu l'article 1650 A précité du Code Général des Impôts disposant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres,

Vu le décret n°2013-391 du 10 mai 2013 pris en application de l'article 1650 A du Code Général des Impôts concernant les modalités de désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Considérant que la Commission Intercommunale des Impôts Directs pour la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan est composée de 20 titulaires et de 20 suppléants,

Considérant que pour la commune de Saint-Agnant il convient de désigner 3 titulaires et 3 suppléants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE comme candidats à la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Membres titulaires :

- Madame Maryse HERY
- Monsieur Patrick CORNUAULT
- Madame Anne BRACHET

Membres suppléants :

- Madame Manuela MOUSSET
- Madame Annie GOBRON
- Madame Stéphanie LE HASIF

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme au registre.

A Saint-Agnant, le 2 juillet 2026

Le Maire,

Bernard GIRAUD



Affichée le :

La secrétaire de séance,

Christine DE ROUCK

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif.